

## LES TAMARIS \*\*

### CONDITIONS GENERALES DE LOCATION CABANE ETAPE

#### 1. Informations générales

Le camping municipal, « Les Tamaris\*\* » à l'île d'Arz, est situé devant la plage de La Falaise, à 500m de l'embarcadère et 1 km du bourg, au cœur du PNR ( Parc Naturel Régionale ) du Golfe du Morbihan. Il a pour vocation un accueil simple et familial, respectueux de l'environnement. Le déplacement sur l'île s'effectue principalement à pied ou à vélo.

Les blocs sanitaires sont communs. Une machine à laver est utilisable après achat de jetons auprès du bureau d'accueil. Une aire de jeux jouxte le terrain de camping.

**Les arrivées s'effectuent à partir de 16H et les départ avant 12H.**

4 cabanes étapes permettent l'accueil des vacanciers.

#### 2. Descriptif : cabane étape

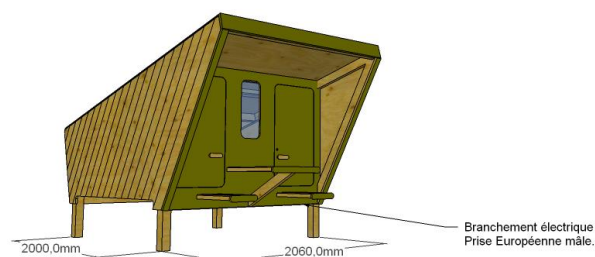
La cabane étape, d'une superficie de 4 m<sup>2</sup>, est un hébergement original et écologique. De la capacité d'une tente 2/3 places, elle est faite en bois naturel. Elle est prévue pour accueillir 2 personnes avec éventuellement 1 jeune enfant.

Elle est équipée :

1 matelas 160 x190

D'une prise électrique pour recharger les portables.

**Les oreillers et matériel de couchage ne sont pas fournis.**



#### 3. Prix et modalités des locations

Les tarifs de location sont votés tous les ans, par délibération du conseil municipal. Ils sont affichés à l'accueil du camping. La taxe de séjour est également affichée à l'accueil .



[camping@mairie-iledarz.fr](mailto:camping@mairie-iledarz.fr)

La Falaise - 56 840 Ile d'Arz

Camping municipal

02 97 44 33 97

Siret :

Arrêté préfectoral : 23 juin 1969

## LES TAMARIS \*\*

Toute réservation d'une cabane étape, implique l'acceptation du règlement intérieur du camping municipal Les Tamaris \*\* et les conditions générales de location.

**Toute location est nominative et ne peut être cédée ou sous-louée.**

Le non-respect du règlement intérieur et/ou des clauses du contrat de location entraîne sa résiliation immédiate.

La réservation n'est effective qu'après :

Signature du contrat de location, confirmation et encaissement des arrhes (20% du séjour), dépôt de garantie et souscription optionnelle à l'assurance annulation.

**Une assurances responsabilité civile est à fournir obligatoirement.**

Le règlement du solde du séjour s'effectue à l'arrivée.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou départ anticipé.

Un état des lieux de sortie est réalisé par nos services le jour du départ. Le ménage doit être effectué par le locataire.

La caution est rendue, sauf en cas de dégâts occasionnés le coût de la remise en état sera déduit de la caution. Le solde sera remboursé ultérieurement par virement bancaire.

### 4. Retard et annulation

En cas de retard de votre arrivée, veuillez informer le camping par mail et/ou courrier. La location est considérée comme vacante à partir de 24H sans justificatif écrit de retard. La location sera réattribuée et le règlement du séjour sera du.

En cas de désistement moins de 15 jours avant la date d'arrivée, les arrhes ne seront pas remboursées.

### 5. Restrictions particulières

**Les animaux ne sont pas autorisés dans la cabane étape. Il est strictement interdit de fumer et de cuisiner à l'intérieur.**

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location et du règlement intérieur du camping et les accepter.

Date :

Signature :